

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COLLECTIVITE

COMMUNE  
D'HEILTZ LE MAURUPT

Nombre de conseillers :

en exercice

11

Présents

10

Votants

11

Délibération n°

32

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Séance 11 juillet 2011

Par suite d'une convocation en date du 5/07/2011, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 11 juillet 2011, à 18h30, sous la présidence de Monsieur BAILLY Michel, maire.

**Étaient présents** : MM. Michel BAILLY, Huguette ROSSARD, Claudine DUBECHOT, Thierry LIGNOT, Martine BARDET, René MARTINEZ, Guy SALLES, Thierry NOISETTE, MUNEaux Philippe, MUNEaux Josette.

Lesquels forment la majorité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

**Absent(s) excusé(s)** 1 Stéphane HETTE, (donne pouvoir à Mme ROSSARD Huguette)

**Absent(s)** : 0

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

M SALLES Guy est désigné secrétaire de séance.

**Objet : Location d'une propriété communale : Logement dans immeuble du n°2 Rue des écoles**

Le Maire rappelle que l'appartement situé au n° 2 rue des écoles est libre et fait part de la candidature à la location de Melle BOURGOIN Laura actuellement domiciliée à Courtisols.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de louer l'appartement à Melle à compter du 11 juillet 2011. Le montant du loyer est fixé à 262.00 € par mois hors charges.

Les charges se porteront à 10€ par mois pour l'entretien des espaces communs.

Le loyer sera révisé annuellement, selon l'indice du coût de la construction du 1<sup>er</sup> trimestre 2011.

Une caution de 1 mois sera demandée en garantie. Celle-ci sera restituée en cas de départ du locataire et dans le respect du bien.

En outre il délègue le Maire pour effectuer toutes les formalités à cet effet, auprès du locataire.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le.....  
Et de la publication, le.....  
Fait à Heiltz Le Maurupt, le.....  
Le Maire,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Fait à Heiltz Le Maurupt, le 11 juillet 2011

Le Maire  
BAILLY Michel

Date d'affichage

/ /

